

**Participation de la CNDP à la 36<sup>ème</sup> Conférence des Autorités de Protection  
des données personnelles et des Commissaires à la vie privée,  
tenue à l'île Maurice du 13 au 16 Octobre 2014**

La participation de la CNDP à la 36<sup>ème</sup> Conférence internationale des Autorités de protection des données à caractère personnel tenue à l'île Maurice du 13 au 16 Octobre 2014 a été, une fois de plus, l'occasion pour le Maroc de faire connaître au plan international, la place qu'accorde le Royaume à la protection de la vie privée et des données des personnes.

Comme chaque année, les travaux de la Conférence ont été organisés en deux sessions de deux jours chacune : une session fermée et une ouverte.

**Deux thèmes importants ont été discutés dans le cadre de la session fermée : les objets connectés et leur impact sur la vie privée des personnes.**

Plusieurs recommandations ont été adoptées par les Autorités de protection présentes dont le nombre dépasse la centaine. Cette session a aussi permis l'accueil de nouvelles Autorités dont les demandes d'« accréditation » ont été déposées préalablement. Quatre nouvelles Autorités de contrôle ont été ainsi « accréditées » par la Conférence. Cette accréditation leur permet de devenir membre actif de la Conférence internationale.

Pour rappel, la CNDP a été accréditée par la 33<sup>e</sup> Conférence internationale tenue à Mexico en 2011, soit une année après son installation officielle par le chef du gouvernement en septembre 2010. La Conférence internationale a choisi, à l'issue des deux journées, le pays qui doit abriter les travaux de la 37<sup>e</sup> Conférence. C'est la Hollande qui a été choisie à cet effet.

La deuxième session, comme son nom l'indique, est ouverte à toutes les personnes et entreprises intéressées par la protection des données personnelles et l'évolution des Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Plusieurs grandes entreprises du secteur telles Microsoft, Facebook, Google, etc. ont assisté à ces travaux.

Pendant deux journées, la Conférence a adopté plusieurs recommandations relatives aux défis qu'imposent l'évolution extrêmement rapide des NTIC et les menaces que fait peser leur rapide développement sur la vie privée des personnes. En effet, la collecte et le traitement des données à caractère personnel donnent lieu à un commerce de plus en plus lucratif.

**Parallèlement aux travaux de la Conférence, des ateliers ont été animés par les organismes commerciaux et les Organisations internationales chargées de la protection des droits de l'homme et des données personnelles.**

La CNDP a participé activement aux travaux organisés par « Phaedra », organisation militant au sein de l'UE pour la protection de la vie privée et des données personnelles. La CNDP a notamment présenté une communication concernant la protection des données personnelles au Maroc et la manière dont la CNDP utilise les mécanismes de la coopération internationale pour améliorer la protection des données personnelles dans notre pays à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles du Royaume adoptées en 2011.

**Par ailleurs, en tant que membre de l'Association francophone de protection des données à caractère (AFPDP) personnel, laquelle regroupe 16 Autorités membres et 16 autres en tant qu'observateurs, le Maroc a assisté à un déjeuner débat offert par l'Association.** Les Autorités présentes ont discuté des meilleurs moyens de renforcer la coopération entre elles et de la manière dont il va falloir faire face, ensemble, aux défis engendrés par le développement de l'économie numérique et de technologies de plus en plus intrusives.

**En marge de la Conférence internationale dans le cadre des activités de l'AFPDP, la CNDP a entrepris de mettre en place avec l'Autorité belge de protection des données personnelles, un cadre légal susceptible de renforcer la protection des données personnelles dans les deux pays.**

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du référentiel adopté à Marrakech en novembre 2013, référentiel devant faciliter les transferts des données personnelles entre les Autorités francophones de protection des données personnelles.

**Des contacts ont aussi été établis avec l'Agence espagnole de protection des données personnelles en vue de faciliter et d'accélérer les procédures de mise en conformité à la loi marocaine des entreprises espagnoles traitant les données personnelles au Maroc.**

Une visite de l'Autorité espagnole est prévue au Maroc en Janvier 2015.

**Il en est de même avec l'Autorité de Gibraltar.** Une visite au Maroc du Président de cette Autorité et de ses collaborateurs est prévue pour novembre 2014.

**La CNDP a saisi cette occasion pour s'informer auprès des Autorités européennes des données personnelles du stade auquel est parvenue la demande du Maroc relative au statut d'Autorité reconnue assurant une protection « adéquate » des données personnelles, communément appelée « adéquation ».**

**La CNDP, s'est également informée de la participation des Autorités européennes de protection à l'appel d'offre lancé par la Commission européenne, dans le cadre de l'accord de jumelage devant lier la CNDP à l'une des Autorités de protection de l'UE.**

La participation de la CNDP a été, une fois de plus, comme lors des Conférences de Mexico en 2011, de Punta del Este en Uruguay en 2012, de Varsovie en 2013, l'occasion d'améliorer et de renforcer la protection des données personnelles au Maroc, de faire connaître les progrès réalisés par le Royaume dans ce domaine. Cette protection est, désormais, considérée comme un droit fondamental de l'homme et un instrument de la promotion des libertés au Maroc.